



Communiqué de presse

Pour diffusion immédiate

Baisse majeure des taxes sur le tabac en 1994 : Impact zéro sur le tabagisme conclut HEC Montréal

Montréal, mercredi, 13 janvier 2010 – L'appel des dépanneurs à réduire les taxes excessives sur le tabac en tant que solution temporaire pour éliminer la contrebande vient d'obtenir un appui de taille aujourd'hui avec la sortie d'un rapport accablant effectué par HEC Montréal pour le compte de l'Association canadienne des dépanneurs en alimentation (ACDA). Intitulé L'échec des politiques de taxation à combattre le tabagisme, le rapport confirme clairement que selon la plus importante étude jamais réalisée au pays pour mesurer l'effet des baisses de taxes sur le tabac, soit l'Enquête sur le tabagisme 1994-1995 par Statistique Canada, celles-ci n'ont eu aucun impact mesurable sur la consommation de tabac ou sur l'incitation à fumer et ce, même auprès des jeunes, une réalité que Santé Canada, qui a pourtant commandé cette vaste étude, n'a jamais admise, dévoilée ou endossée publiquement.

« Qu'on arrête de prétendre que la réduction des taxes excessives sur le tabac encouragerait les gens à fumer : c'est totalement faux et c'est une étude Statistique Canada commandée par Santé Canada qui l'établit clairement et de manière irréfutable » a déclaré Michel Gadbois, vice-président exécutif de l'ACDA. Selon ce dernier, la preuve scientifique est faite : la réduction des taxes excessives sur le tabac n'entraîne pas de hausse de tabagisme, même chez les jeunes. *« Ce qu'elles permettent d'accomplir, en revanche, c'est d'éliminer la contrebande de tabac, de redonner le contrôle du marché aux gouvernements et de limiter l'accès du tabac aux jeunes, et c'est cela qu'on veut »*.

Le rapport dévoilé aujourd'hui a été rédigé par Jean-François Ouellet, professeur agrégé aux HEC Montréal, détenteur d'un MBA de l'Université Laval et d'un doctorat en sciences de la gestion de l'Université de Grenoble (France), qui enseigne présentement des cours d'analyse de bases de données et de recherche de marché dans des programmes de maîtrise (MSc), de MBA et de doctorat. Après avoir passé au crible les données de l'importante étude menée auprès de 12 000 Canadiens, ce dernier écrit sans équivoque que *« sur la foi des données recueillies par Statistique Canada, le hasard semble aussi bon à déterminer si un Canadien modifiera son comportement de tabagisme que la réduction d'une taxe sur le tabac. Qui plus est, l'absence de différences est constatée autant sur l'échantillon en général que chez les plus jeunes répondants. »*

En comparant l'évolution du tabagisme dans les cinq provinces qui ont réduit les taxes et les cinq provinces qui ne l'ont pas fait en 1994, Statistique Canada n'a ainsi jamais pu détecter la moindre différence significative, prouvant hors de tout doute que la baisse des taxes excessives n'a eu aucun effet. Dans certains cas, on a même observé que les provinces n'ayant pas baissé les taxes ont vu leur tabagisme baisser moins que dans d'autres provinces les ayant baissées. *« Il est grand temps de mettre fin aux mythes des taxes excessives et de revenir enfin au bon sens dans le but d'éliminer une fois pour toutes, et en un rien de temps, le fléau de la contrebande que nous endurons inutilement par la crainte non avérée et non fondée d'encourager les gens à fumer. Bien au contraire, c'est la contrebande qui fait présentement la promotion du tabac chez les jeunes dans les cours d'école »*.

- 30 -

Source : Guy Leroux, Association canadienne des dépanneurs en alimentation (ACDA)
Cell. : (514) 993-1729
Courriel: gleroux@acda-aqda.ca